



## *Les incivilités au travail: comment l'employeur peut-il (ré-)agir? »*

*Hervé DECKERS*

*Avocat associé Liénart, Evrard & Associés  
(hdeckers@le-a.be)*

*mai 2011*



# 1. Introduction



- ▶ Etude de PWC en 2005: 6 entreprises sur 10 en Belgique confrontées à des cas de « *fraude au travail* »
- ▶ Etude de l'ULG (« *La criminalité contre les PME* » - 2001):
  - ▶ seulement 20% des entreprises intègrent la problématique de la « criminalité au travail » dans leur gestion
  - ▶ disparité selon le secteur d'activité :
    - ▶ 50% des entreprises actives dans les secteurs de l'informatique, des services aux entreprises ou ayant une activité intense en R&D
    - ▶ moins de 15% des entreprises actives dans les secteurs des industries manufacturières, de la construction et des transports



## 2. Quelques types d'incivilité au travers de la jurisprudence...



## a. Fraude et vol

### ▶ Principe: rupture du lien de confiance

### ▶ Fraude

- C.T. Liège, 25 avril 2006: utilisation frauduleuse du cachet du médecin à des fins personnelles – motif grave?
- C.T. Brux., 14 nov. 2006: employée kinésithérapeute – patientèle irrégulière – repassage pendant les heures creuses – motif grave?
- T.T. Brux., 9 août 2010: employée – fraude au pointage – motif grave?
- C.T. Liège, 4 fév. 2002: caissière – utilisation frauduleuse d'une carte de fidélité – absence de notification des règles d'utilisation par l'employeur – motif grave?

### ▶ Vol

- C.T. Liège, 14 oct. 2008: employée d'un grand magasin – modification des prix repris sur les étiquettes des produits – motif grave?
- C.T. Brux., 27 déc. 2007: employé d'un grand magasin – vol d'un billet de 20 € - restitution immédiate – motif grave? – contrôle de proportionnalité
- C.T. Brux., 18 juillet 2006: employé dans un atelier protégé – déficience mentale légère – vol – motif grave?
- C.T. Brux., 24 avril 2006: employé – vol en état d'ébriété – état dépressif – motif grave?



## b. Bagarre et violence

▶ Principe: obligation d'égards mutuels (art. 16 de la LCT)

▶ Applications

- C.T. Mons, 4 avril 2005: griffage volontaire du véhicule d'un collègue – irascibilité - motif grave?

- C.T. Mons, 8 janv. 2001: « expédition punitive » pour obtenir des documents – recours à son compagnon armé d'un manche de brosse – motif grave?

- C.T. Liège, 2 nov. 2009: traitement brutal et humiliant d'un collègue – « baptême » traditionnel – motif grave?

- C.T. Brux., 29 janv. 2009: dispute avec son employeur – affichage électoral dans le cadre des élections sociales – motif grave?



## c. Critiques de l'employeur - Insultes

- ▶ **Principe: liberté d'expression du travailleur – limites (atteinte à l'autorité de l'employeur, publicité, caractère outrancier)**

- ▶ **Critiques**

- *C.T. Liège, 16 déc. 2008: dénigrement de l'employeur – « manque de compétence, mauvaise organisation, mauvaise qualité du travail » - motif grave?*

- *T.T. Verviers, 17 mars 2010: dénigrement de l'employeur – employé annonçant son départ de l'entreprise et précisant que celui-ci va perturber le bon fonctionnement de l'entreprise et à remettre en cause l'existence de celle-ci – motif grave?*

- ▶ **Insultes**

- *C.T. Brux, 5 déc. 1994: insultes à l'adresse de son supérieur hiérarchique – témoins - motif grave?*

- *C.T. Brux, 14 nov. 2008: sms - insultes à l'adresse de son supérieur hiérarchique – motif grave? – le sms peut-il constituer une preuve?*

- *Conseil Prud'hommes Boulogne-Billancourt, 19 nov. 2010: messages injurieux à l'égard de l'employeur publiés sur « Facebook » – motif grave? – « Facebook » est-il un espace privé ou public?*



## d. Utilisation abusive du matériel

- ▶ Principe: utilisation « en bon père de famille »
- ▶ Voiture de société

- C.T. Mons, 5 mars 2001: vol du véhicule – négligences du travailleur (portières ouvertes) – motif grave? – responsabilité du travailleur (faute lourde)?

- C.T. Liège, 17 déc. 2001: utilisation abusive dans le cadre d'activités sportives privées – transaction – conséquences

- C.T. Anvers, 8 déc. 2008: représentant de commerce – calcul du nombre de kilomètres professionnels sur base d'un logiciel informatique – discordances – présomption d'utilisation abusive à des fins privées – question de la preuve – motif grave?

- C.T. Brux., 3 déc. 2003: voiture de société – prêt à des amis – motif grave?

- C.T. Liège, 24 juin 2008: voiture de société - rupture du contrat de travail – nombre de kilomètres supérieur à celui prévu par le contrat de leasing - responsabilité du travailleur?

- T.T. Charleroi, 20 janv. 2009: voiture de société – négligences dans l'utilisation – demande de remboursement par la société de leasing – responsabilité du travailleur?



▶ **Téléphone:**

- C.T. Liège, 24 mai 2004: G.S.M. professionnel – appels reçus durant un séjour privé à l'étranger – motif grave?
- C.T. Liège, 17 nov. 2004: nombreux appels téléphoniques à caractère privé durant les heures de travail – motif grave?
- C.T. Liège, 19 fév. 2003: appels téléphoniques sur une ligne 0900 la nuit et le w-e – motif grave?
- C.T. Brux., 12 avril 2000: enregistrement des appels téléphoniques – validité de la preuve?

▶ **Matériel informatique**

- C.T. Liège, 20 oct. 2004: utilisation de l'ordinateur mis à disposition pour échanger des e-mails dans le cadre d'une activité complémentaire – motif grave?
- C.T. Liège, 26 avril 2010: motif grave - activité concurrente - admissibilité de la preuve - consultation et production de courriels envoyés et reçus par le travailleur - respect de la vie privée – licéité
- C.T. Liège, 20 mars 2006: motif grave - consultation de la messagerie informatique interne à l'entreprise - crainte d'un piratage du système informatique - usage abusif à des fins personnelles de la messagerie interne durant une seule journée

▶ **Autres**

- C.T. Mons, 18 janv. 2009: employé – utilisation abusive de la photocopieuse à des fins privées – motif grave?



## e. Drogue et alcool au travail

- **Rappel: C.C.T. n° 100**

- **Alcool**

- C.T. Liège, 1<sup>er</sup> avril 2010: état d'ébriété au travail – preuve sur base d'un seul témoignage – motif grave?

- T.T. Namur, 12 fév. 2006: état d'ébriété – preuve sur base d'un éthylotest – motif grave?

- C.T. Liège, 25 déc. 2005: conseiller en prévention – conduite en état d'intoxication alcoolique du véhicule de société durant le week-end – motif grave?

- C.T. Brux., 12 janv. 2005: état d'ébriété – avertissements antérieurs – perturbation du service – motif grave - influence d'éloges adressés antérieurement au travailleur

- **Drogue**

- C.T. Liège, 25 juin 1995: usage de drogue dans le cadre de la vie privée – nature de l'emploi et conditions d'exercice – motif grave?

- T.T. Liège, 31 mars 2010: drogue – possession sur le lieu du travail – contrariété au règlement de travail – motif grave?



## f. Indélicatesse

- Principe
- Applications

- C.T. Brux., 2 déc. 1999: perception d'avantages divers (argent, carte carburant) – exploitation de sa position à son profit – motif grave?

- C.T. Brux., 15 nov. 2007: responsable d'une MRS – acceptation de dons importants d'une pensionnaire qui se trouve en état de dépendance affective – motif grave?

- C.T. Mons, 28 juin 1999: sollicitation d'un certificat médical de complaisance – motif grave?



## g. Mensonges

### ▶ Principe

### ▶ Exercice d'une activité pendant une période d'incapacité de travail

- *C.T. Mons, 15 oct. 2000: exercice d'une activité pendant une période d'incapacité de travail – principes*
- *C.T. Liège, 4 fév. 2002: violoniste – incapacité de travail – participation à un quatuor de musique de chambre – motif grave?*
- *C.T. Brux., 23 mars 2006: employée – incapacité de travail – participation à une fête scolaire – motif grave?*
- *C.T. Mons, 17 nov. 2008: employé – incapacité de travail – participation à une émission de télévision – motif grave?*

### ▶ Refus du contrôle d'une incapacité de travail

- *C.T. Mons, 15 janv. 1996: refus du contrôle d'une incapacité de travail – principe*
- *C.T. Mons, 28 janv. 2008: employé – incapacité de travail – obstacle au contrôle médical - impossibilité de se déplacer – motif grave?*



▶ Faux rapport d'activité

- *C.T. Mons, 22 mai 2005: faux rapport d'activité – filature – validité de la preuve ?*

▶ Fausse déclaration

- *C.T. Liège, 1<sup>er</sup> juin 2006: fausse déclaration d'accident de travail – hospitalisation pour subir une opération esthétique – motif grave?*



## h. Insubordination

- ▶ Principe: ordre licite ou ordre illicite
- ▶ Applications

- C.T. Brux., 7 mars 2001: représentant de commerce en préavis – refus de la présence d'un collègue devant lui succéder lors des visites de la clientèle – motif grave?

- C.T. Liège, 3 mars 2005: gérant d'une grande surface – violation de l'interdiction de proposer à la vente des marchandises périmées – motif grave?

- T.T. Nivelles, 23 déc. 1992: chef cuisinier – refus de servir des clients et fermeture du restaurant plus tôt que prévu – état perturbé suite au fait d'avoir dû faire euthanasier son chien - motif grave?

- C.T. Brux., 19 avril 1993: refus d'un travailleur de prester la nuit lorsque cela lui est interdit – motif grave?

- T.T. Gand, 3 déc. 2001: refus d'un travailleur de suivre une formation – travail de qualité et absence d'obligation véritable de suivre une telle formation – motif grave?



### 3. Comment (ré-)agir?



▶ **Sanction disciplinaire**

Nécessité de la prévoir dans le règlement de travail – Types de sanctions (légalité de la mise à pied?) –  
Procédure de notification

▶ **Licenciement**

Influence du comportement de l'employé (« employé supérieur »)?

Circonstances propres à la cause?

- *T.T. Liège, 19 mars 2008: licenciement pour motif grave – rejet pour une motif procédural – élément propre à la cause justifiant une diminution du préavis*

- *T.T. Liège, 7 mai 2008: licenciement suite à des fautes commises par l'employé – âge proche de la pension – élément propre à la cause justifiant une diminution du préavis*

▶ **Licenciement pour motif grave**

Respect du délai de 3 jours – Notification - Contrôle de « proportionnalité » -

▶ **Responsabilité du travailleur**

Art. 18 de la LCT

▶ **« Whistleblowing » (ou « déclenchement d'alerte »)**



Hervé DECKERS  
Avocat associé Liénart, Evrard & Associés  
Rue Courtois, 32  
4000 Liège  
Tél.: 04/222 15 29  
hdeckers@le-a.be